

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n°2019-01 du 8 avril 2019, le Maire de la commune du Puy-en-Velay a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, qui a été prescrit le 12 décembre 2014 et arrêté le 20 décembre 2018.

Les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLU sont de répondre aux objectifs des lois Grenelle et de la loi ALUR, de définir un projet de territoire, de prendre en compte les orientations du SCOT du Pays du Velay, de déterminer des nouvelles opportunités de secteurs à urbaniser, de prendre en compte le programme de renouvellement urbain sur le quartier du Val Vert et les enjeux liés à la création de la voie de contournement de la Ville du Puy-en-Velay.

Par décision du 2 avril 2019, le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné Monsieur Claude LEFORT, ingénieur, en qualité de commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire est responsable du projet. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du Service Aménagement-Urbanisme (16 Place de la Libération, 43003 Le Puy-en-Velay cedex).

**L'enquête se déroulera dans les locaux du service Aménagement-Urbanisme de la Ville du Puy-en-Velay, 16 Place de la Libération, 43003 le Puy-en-Velay cedex, du jeudi 2 mai 2019 à 9 H 00 au mardi 4 juin 2019 à 17 H 00 inclus** (soit 34 jours consécutifs).

L'ensemble des pièces du dossier du PLU et son évaluation environnementale seront consultables, pendant toute la durée de l'enquête, dans les locaux du service Aménagement-Urbanisme, 16 place de la Libération, au 1<sup>er</sup> étage aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit :

- les lundis et mercredis de 14 H 00 à 17 H 00,
  - les mardis et jeudis de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00
  - et les vendredis de 14 H 00 à 16 H 00
- à l'exception des jours fériés.

ou sur le site Internet de la commune sur le lien suivant [www.lepuyenvelay.fr](http://www.lepuyenvelay.fr), onglet Cadre de vie-Urbanisme rubrique Procédures Enquêtes Publiques.

Ils pourront en outre être consultés sur un poste informatique au Service Aménagement-Urbanisme de la Ville du Puy-en-Velay (16 Place de la Libération 43003 Le Puy-en-Velay Cedex) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Cet avis sera affiché, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le commissaire enquêteur recevra au service Aménagement-Urbanisme de la Ville du Puy-en-Velay, 16 Place de la Libération, les :

- Jeudi 2 mai 2019 de 9 heures à 12 heures
- Mercredi 22 mai 2019 de 14 heures à 17 heures
- Mardi 4 juin 2019 de 14 heures à 17 heures

**Ainsi que le samedi 18 mai 2019 de 9 heures à 12 heures  
en mairie du Puy-en-Velay, 1 Place du Martouret**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête déposé au service Aménagement-Urbanisme de la Ville du Puy-en-Velay situé 16 Place de la Libération, 43003 Le Puy-en-Velay cedex
- être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur (Enquête sur le PLU) à l'adresse du service Aménagement-Urbanisme de la Ville du Puy-en-Velay, situé 16 Place de la Libération, 43003 Le Puy-en-Velay cedex
- être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique-plu@lepuyenvelay.fr](mailto:enquetepublique-plu@lepuyenvelay.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront reçus au service Aménagement-Urbanisme de la Ville du Puy-en-Velay (16 Place de la Libération 43003 Le Puy-en-Velay cedex) et mis en ligne sur le site [www.lepuyenvelay.fr](http://www.lepuyenvelay.fr) - onglet Cadre de vie-Urbanisme rubrique Procédures Enquêtes Publiques.